



EN ACTION

Vol 36 | No 1 | Janvier 2023

Conseil national extraordinaire négociation des 18 et 19 janvier

REGROUPEMENT DES FIQ | fiqsante.qc.ca | fiqp.org



DES PROPOSITIONS IRRESPECTUEUSES, INSUFFISANTES ET INSULTANTES

Réunies en conseil national extraordinaire négociation, les représentantes des syndicats affiliés à la FIQ et à la FIQP ont rejeté les propositions du gouvernement déposées le 15 décembre dernier dans le cadre de la négociation nationale. Celles-ci sont malheureusement déconnectées des problèmes maintes fois exprimés par les professionnelles en soins.

Voyez ou revoyez nos demandes syndicales à fiqsante.qc.ca/nego

La colère suscitée par les offres patronales est sans équivoque. Les militantes les ont notamment qualifiées d'irrespectueuses, d'insuffisantes et d'insultantes. Jour après jour, les professionnelles en soins sacrifient leur santé physique et mentale pour arriver à donner des soins aux patient-e-s. Elles accueillent ces propositions comme un manque de respect total de la part du gouvernement.

Les propositions contenues dans le dépôt patronal touchent plusieurs sujets, de l'organisation du travail au régime de retraite, en passant par les droits parentaux et le salaire. Les augmentations salariales offertes totalisent 9 % sur 5 ans, ce qui est plus qu'insuffisant. Les forums de discussion proposés sont complètement dépassés : du réchauffé ayant d'ailleurs déjà fait l'objet d'un rejet syndical en 2020. Rien ne sert de multiplier les lieux

d'échanges alors que les solutions sont déjà connues.

DES SOLUTIONS CONCRÈTES ET RAPIDEMENT APPLICABLES

Quant à elles, les priorités des membres de la FIQ et de la FIQP sont toujours les mêmes : la rémunération, la conciliation vie personnelle-travail et la charge de travail.

Le gouvernement devra être davantage convaincant sur ses intentions de sauver le réseau de la santé. Pour être un employeur de choix comme l'aspire Christian Dubé, il devra offrir des salaires compétitifs aux professionnelles en soins, mais aussi des conditions de travail dignes de ce nom.

PROCHAINES ÉTAPES

La présidente du Conseil du trésor se dit prête à discuter rapidement de solutions, mais rappelons que la FIQ a

déposé les demandes des professionnelles en soins depuis le 7 novembre dernier.

La Fédération espère pouvoir convenir d'un calendrier de travail qui permettra d'avancer rapidement et rondement cette négociation cruciale pour les professionnelles en soins et le réseau.

Les déléguées seront de nouveau réunies à la mi-février pour faire le point et discuter de mobilisation. ■

Vous pouvez consulter le dépôt patronal à fiqsante.qc.ca/nego



1. Carolane Bibeau, Syndicat des professionnelles en soins de Montérégie-Est
2. Nathalie Bélanger, Syndicat des Professionnelles et Professionnels en soins de santé du CHUM
3. Stéphane Girard, Syndicat des professionnelles en soins de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En Action, vol. 36, n° 1, janvier 2023 | Publié par le service Communication | **Tirage** : 80 000 exemplaires |
Montage graphique : Coopérative Belvédère communication | **Photo couvert (bandeau)** : Julie Boivin, Syndicat des professionnelles en soins du Saguenay-Lac-Saint-Jean | **Photographies** : Jessy Brown | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *En Action* » | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, remplissez le formulaire en ligne à fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



LE GOUVERNEMENT DEVRA OFFRIR PLUS... BEAUCOUP PLUS!



Les premières semaines de 2023 auront été à l'image de 2022 pour les professionnelles en soins. L'actualité nous rappelle sans cesse la situation critique du réseau de la santé avec, au premier plan, des urgences surchargées. Encore une fois, la période des fêtes a été éprouvante pour les infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes cliniques. Et ça continue! Les taux d'occupation dépassent l'entendement, les cas de COVID-19 sont toujours nombreux et les autres virus respiratoires atteignent leur apogée.

Mais qu'est-ce qui a bien pu passer par la tête de ce gouvernement pour croire que, dans le cadre de la négociation, ses premières offres faisaient du sens et allaient répondre aux besoins des professionnelles en soins?

Nous sommes devant un gouvernement qui envoie des messages contradictoires. D'un côté, il clame haut et fort qu'il souhaite devenir un employeur de choix dans le réseau public de santé et, de l'autre, il dépose des offres d'un mépris sans nom! Avec le rejet massif que nous venons d'exprimer, notre réponse est claire et sans ambiguïté. Ce gouvernement devra offrir plus aux professionnelles en soins... beaucoup plus... s'il souhaite conclure une entente de principe avec nous.

Dans les derniers mois, vous avez pris la parole comme jamais! Vous avez clamé votre indignation face au temps supplémentaire obligatoire, à votre surcharge de travail, à votre épuisement physique et mental de même qu'à votre incapacité à offrir des soins de qualité et sécuritaires aux patient-e-s.

L'omerta fait office de loi depuis tellement longtemps qu'il est galvanisant de vous voir la braver avec autant d'aplomb et de courage! Vous dénoncez l'inacceptable et, quoi qu'en dise le gouvernement, cela n'a rien à voir avec des moyens

de pression dans le cadre de la négociation qui s'amorce. C'est tout simplement le déversement du trop-plein accumulé dans les dernières années. Vous n'en pouvez plus des employeurs qui font la sourde oreille à vos demandes alors qu'elles sont légitimes. Quand c'est dangereux, tant pour vous que pour les patient-e-s, le drapeau rouge n'est pas suffisant. Il faut alors déclencher l'électrochoc.

Ironiquement et sans le savoir, en déposant ses offres méprisantes, le gouvernement de François Legault a soufflé lui-même sur les braises de notre mobilisation, de votre mobilisation. Car au fond, c'est la voix des 80 000 professionnelles en soins qu'il a choisi de fronder.

Il ne devrait pas prendre cette négociation à la légère. La rémunération, la conciliation vie personnelle-travail et la charge de travail sont au cœur des enjeux qui seront défendus à la table de négociation. Et ces enjeux ne sont pas ceux de la FIQ. Ce sont ceux des professionnelles en soins qui veulent reprendre du pouvoir sur leur vie, être reconnues à leur juste valeur et offrir à la population du Québec les soins auxquels elle est en droit de s'attendre.

Les conditions de travail malmèment les professionnelles en soins depuis tant d'années qu'il est inimaginable

que cela puisse continuer encore longtemps. C'est quand le courage et la colère sont réunis pour réclamer plus de respect qu'on peut faire changer les choses. Continuons comme cela, nous sommes clairement sur la bonne voie. ■

Vous pouvez dès maintenant signifier votre appui au projet de négociation et au Comité de négociation sur le site Web de la FIQ : fiqsante.qc.ca/nego

Avez-vous votre signet?
Faites-en la demande à votre équipe syndicale locale.

NÉGO 2023

3 ENJEUX CIBLÉS



RÉMUNÉRATION

CONCILIATION VIE PERSONNELLE-TRAVAIL



CHARGE DE TRAVAIL



60 DEMANDES FORTES ET PORTEUSES PAR ET POUR LES PROFESSIONNELLES EN SOINS

Tu veux plus d'infos sur ta négociation et les demandes syndicales déposées au gouvernement?

fiqsante.qc.ca/nego



- INFIRMIÈRES
- INFIRMIÈRES AUXILIAIRES
- INHALOTHÉRAPEUTES
- PERFUSIONNISTES CLINIQUES



PHASE DE PRÉPARATION DE LA NÉGOCIATION

PHASE ACTIVE DE LA NÉGOCIATION

PHASE DE CONCLUSION DE LA NÉGOCIATION

Terminée

La phase active peut être plus ou moins longue, en fonction du nombre de rencontres. Il peut y avoir des périodes qui semblent moins actives, mais elles permettent aux équipes de travailler, se rencontrer, discuter, s'expliquer et négocier.

Débuté lorsqu'une entente de principe est conclue



Dépôt des demandes au gouvernement : 7 novembre 2022

Dépôt des offres du gouvernement

Travaux du Comité de négociation/rencontres avec la partie patronale

Plan de mobilisation

Participation active des membres par la mise en place de différents moyens d'action et de mobilisation en soutien à la négociation

Obtention des modalités du droit de grève à l'issue de l'exercice des services essentiels prévu à la loi